

Actualité

CONSTRUIRE UNE VRAIE *politique culturelle et patrimoniale*

Adhérente de l'ANVPAH et VSSP (Association Nationale Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés), la Communauté de Communes de l'île de Ré souhaiterait à l'horizon 2012 acquérir pour l'ensemble de son territoire la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » et ainsi rejoindre les onze autres territoires de Poitou-Charentes déjà détenteurs du label, en devenant, au niveau national, la seule île labellisée.



Passé, présent et futur à l'ordre du jour

Pour Maxence Langlais-Demigné, référent culturel du Pays de Ré, « plus qu'un label, cette distinction honore une démarche qui, en matière patrimoniale et culturelle, s'inscrit dans la durée ». C'est là, en effet, un dispositif mis en place par l'Etat visant à qualifier des territoires qui s'engagent dans la connaissance, la préservation et la valorisation, non seulement de leur patrimoine, mais également de leur cadre de vie.

Créé en 1985, ce label, délivré par le ministre en charge de la Culture, n'a pas pour seul objectif de glorifier le passé. Celui-ci s'adresse directement à la population afin qu'elle s'approprie pleinement son patrimoine et son évolution au fil du temps. Si le patrimoine martinais des fortifications Vauban a été reconnu UNESCO, les neuf autres communes rétaises possèdent également toutes un patrimoine architectural, naturel et immatériel qui leur est propre et qui mérite d'être valorisé. La chance de l'île de Ré étant d'être un territoire cohérent tant au niveau de son histoire que de sa géographie, de jouir d'une richesse patrimoniale en excellent état de conservation et de posséder des structures et des professionnels qui permettent déjà d'avoir une bonne lecture du territoire.

Bâtir un projet patrimonial de territoire durable

Convaincus du bien fondé d'un tel label, cela à l'issue de la réunion du 9 novembre dernier à laquelle participaient la directrice de l'association ainsi que des représentants de la DRAC et de villes et pays labellisés, les élus communautaires rétais ont officiellement décidé du lancement de la candidature rétaise au label PAH (Pays d'Art et d'Histoire). Pour cela, un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens, d'universitaires et de professionnels du tourisme va être mis en place d'ici la fin de l'année afin, tout 2011, de travailler par groupes sur différentes thématiques pour un dépôt de dossier début 2012.

Le dossier de candidature se devra de dresser un inventaire exhaustif du patrimoine architectural et bâti, naturel, paysager et immatériel, de faire le point sur toutes les mesures de protection dont bénéficie déjà l'île de Ré et de proposer un projet patrimonial de territoire.

Si la labellisation est accordée (courant 2012), une convention pourra être signée avec l'Etat, convention dans laquelle le territoire s'engage à recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine chargé de mettre en place le projet patrimonial de territoire avec l'ensemble des acteurs (maisons de Pays, musées, associations, élus, techniciens, etc.), cela en cohérence avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et le schéma de développement touristique, actuellement en cours d'élaboration.

La finalité d'un PAH étant d'aboutir à la définition d'une politique patrimoniale et culturelle durable. ►

Jean-Pierre Pichot